

2019 numéro 31
13 août 2019

FiscAlerte - Canada

Mise à jour de la liste de vérifications de l'observation commerciale

Nos bulletins *FiscAlerte* traitent des nouvelles, événements et changements législatifs de nature fiscale touchant les entreprises canadiennes. Ils présentent des analyses techniques sommaires vous permettant de rester bien au fait de l'actualité fiscale. Pour en savoir davantage, veuillez communiquer avec votre conseiller EY ou EY Cabinet d'avocats.

En juillet 2019, l'Agence des services frontaliers du Canada (l'«ASFC») a publié sa liste semestrielle des priorités de vérification en matière d'observation commerciale. Cette liste vise à informer les importateurs des priorités de vérification en cours et à préparer le terrain pour de nouvelles priorités pour l'année civile à venir.

L'ASFC continue de mettre l'accent sur le classement tarifaire dans le cadre de ses priorités de vérification, huit nouvelles rondes ayant été ajoutées aux priorités de vérification liées au classement tarifaire.

Contexte

L'ASFC utilise les vérifications de l'observation commerciale pour s'assurer du respect par les importateurs des exigences législatives et des programmes en matière de douanes. Les objectifs des vérifications sont les suivants :

- ▶ Déterminer dans quelle mesure les importateurs se conforment à la législation appliquée par l'ASFC
- ▶ Évaluer le niveau d'observation des secteurs d'activité
- ▶ Procéder à l'examen des obligations et des droits des importateurs
- ▶ Vérifier si les données commerciales reçues des importateurs sont exactes et complètes

L'ASFC gère l'observation commerciale de trois catégories de programmes distinctes (le classement tarifaire, l'établissement de la valeur et la détermination de l'origine) à l'aide de deux processus de vérification : les vérifications aléatoires, sélectionnées à l'aide d'un modèle statistique, et les priorités de vérification ciblées.

Vérifications aléatoires, sélectionnées à l'aide d'un modèle statistique

Les vérifications, qui sont sélectionnées à l'aide d'un modèle statistique, sont effectuées afin de mesurer les taux de conformité et les pertes de recettes. Leurs résultats sont utilisés par l'ASFC à plusieurs fins, telles que l'évaluation du risque (qui peut mener à des priorités de vérification ciblées - voir ci-après), la perception de recettes et la promotion de l'observation volontaire.

Priorités de vérification ciblées

Des priorités de vérification ciblées sont déterminées au moyen d'un processus basé sur le risque, qui est effectué de façon continue. De nouvelles priorités de vérification peuvent être établies tout au long de l'année. Les priorités de vérification peuvent aussi être reportées d'une année à l'autre.

Les importateurs dont les produits ou l'industrie ne figurent pas sur la liste des priorités de vérification ne doivent aucunement présumer qu'ils éviteront une vérification cette année. En effet, au moyen de vérifications aléatoires, sélectionnées à l'aide d'un modèle statistique, l'ASFC continue de soumettre à des vérifications des importateurs provenant d'industries et de secteurs qui ne sont pas mentionnés dans sa liste de cibles de vérification.

Priorités de vérification : cibles mises à jour

La deuxième publication des priorités de vérification pour 2019 comporte 25 priorités en matière de vérification du classement tarifaire, de même que deux priorités de vérification de la valeur en douane et une priorité de vérification de l'origine.

L'attention constante accordée au classement tarifaire s'explique peut-être par la relative aisance avec laquelle on peut vérifier si des marchandises sont correctement classées aux fins des douanes. Une intensification des activités de vérification dans ce programme pourrait aussi donner lieu à une augmentation des recettes pour l'ASFC.

Le tableau suivant énumère toutes les priorités de vérification en cours en matière de classement tarifaire :

Priorités de vérification : classement tarifaire		
Meubles pour usages non domestiques (3 ^e ronde - nouvelle ronde)	Étuis pour téléphones cellulaires (2 ^e ronde)	Autres garnitures et ferrures pour meubles
Batteries (3 ^e ronde)	Huile d'olive (2 ^e ronde)	Générateurs et distributeurs d'air chaud
Chaussures d'une valeur de 30 \$ ou plus la paire (4 ^e ronde - nouvelle ronde)	Roulettes avec montures en métaux communs	Lampes de poche et lampes de sûreté pour mineurs
Vêtements et accessoires du vêtement (3 ^e ronde)	Marinades (4 ^e ronde)	Dessus de tables et de comptoirs en pierre (2 ^e ronde)
Ouvrages en matières plastiques (3 ^e ronde - nouvelle ronde)	Gants	Gants jetables et gants de protection (4 ^e ronde)
Étaux et serre-joints (2 ^e ronde)	Volaille de réforme	Parties de machines et appareils mécaniques (nouvelle ronde)

Parties destinées à des machines du chapitre 84 (2 ^e ronde)	Coiffures de sécurité (4 ^e ronde - nouvelle ronde)	Autres produits chimiques (nouvelle ronde)
Parties d'appareils d'éclairage (3 ^e ronde - nouvelle ronde)	Sacs	
Pâtes alimentaires (2 ^e ronde)	Numéros de licences d'importation (2 ^e ronde - nouvelle ronde)	

L'ASFC a ajouté deux nouveaux types de marchandises à la liste de priorités en matière de vérification du classement tarifaire : parties de machines et appareils mécaniques, et autres produits chimiques.

Priorités de vérification : établissement de la valeur

Les cibles actuelles de l'ASFC en ce qui a trait aux priorités de vérification se rapportant à l'établissement de la valeur sont axées sur deux types de marchandises, soit les vêtements et les chaussures. Les importateurs de ce type de marchandises doivent évaluer s'ils sont prêts pour une vérification de la valeur. Les vérifications de la valeur en douane effectuées par l'ASFC relativement à ces importations ont révélé que les importateurs omettent des montants prévus par la loi qui doivent être ajoutés au prix payé ou à payer pour de telles marchandises, comme ceux pour les montants d'aide à la conception, qu'ils ne tiennent pas compte des redressements des prix de transfert effectués à des fins fiscales ou qu'ils ne constituent pas la documentation appropriée pour comptabiliser les commissions versées à un mandataire qui ne sont pas assujetties aux droits, le cas échéant.

De plus, les importateurs qui achètent des marchandises à des parties liées et qui utilisent un prix de transfert comme fondement de la valeur en douane doivent respecter leurs obligations de tenue de registres et avoir en main les pièces justificatives nécessaires pour défendre leur utilisation d'un prix de transfert comme fondement de la valeur en douane.

Priorités de vérification : origine

Une seule priorité en matière de vérification de l'origine établie par l'ASFC qui demeure en cours depuis la dernière liste des priorités de vérification est liée à l'*Accord de libre-échange nord-américain* (l'«ALÉNA») : la literie et draperie. Les vérifications de l'origine aux termes de l'ALÉNA ont pour objet de déterminer si les marchandises importées au Canada sont soumises au taux de droits préférentiel de l'ALÉNA conformément aux règles d'origine de l'ALÉNA.

La liste complète des priorités de vérification de l'observation commerciale de l'ASFC se trouve sur le site Web de l'ASFC : <https://www.cbsa-asfc.gc.ca/import/verification/menu-fra.html>.

Ce que les importateurs doivent retenir

Les vérifications de l'ASFC peuvent prendre du temps et s'avérer coûteuses pour les importateurs. Les entreprises se doivent d'assurer de façon proactive leur observation commerciale et de s'y engager de manière éclairée. Parmi les meilleures pratiques, mentionnons la mise en place de programmes, de structures et de méthodes aidant les entreprises à maintenir et à améliorer sans cesse leur conformité douanière et leur observation commerciale.

Pour en savoir davantage

Pour en savoir davantage, veuillez communiquer avec l'un des professionnels du groupe Commerce international d'EY suivants :

Québec et Canada atlantique

Michael Zobin

+1 514 879 2711 | michael.zobin@ca.ey.com

Mike Cristea

+1 506 443 8408 | mihai.cristea@ca.ey.com

Toronto

Sylvain Golsse

Leader canadien, Commerce international

+1 416 932 5165 | sylvain.golsse@ca.ey.com

Krystal Hicks

+1 416 943 2518 | krystal.hicks@ca.ey.com

Calgary

Shannon Baxter

+1 403 956 5703 | shannon.baxter@ca.ey.com

À propos d'EY

EY est un chef de file mondial des services de certification, services de fiscalité, services transactionnels et services consultatifs. Les points de vue et les services de qualité que nous offrons contribuent à renforcer la confiance à l'égard des marchés financiers et des diverses économies du monde. Nous formons des leaders exceptionnels, qui unissent leurs forces pour assurer le respect de nos engagements envers toutes nos parties prenantes. Ce faisant, nous jouons un rôle crucial en travaillant ensemble à bâtir un monde meilleur pour nos gens, nos clients et nos collectivités.

EY désigne l'organisation mondiale des sociétés membres d'Ernst & Young Global Limited, lesquelles sont toutes des entités juridiques distinctes, et peut désigner une ou plusieurs de ces sociétés membres. Ernst & Young Global Limited, société à responsabilité limitée par garanties du Royaume-Uni, ne fournit aucun service aux clients. Pour en savoir davantage sur notre organisation, visitez le site ey.com.

À propos des Services de fiscalité d'EY

Les professionnels de la fiscalité d'EY à l'échelle du Canada vous offrent des connaissances techniques fondamentales, tant sur le plan national qu'international, alliées à une expérience sectorielle, commerciale et pratique. Notre éventail de services axés sur la réalisation d'économies d'impôts est soutenu par des connaissances sectorielles approfondies. Nos gens de talent, nos méthodes convergentes et notre engagement indéfectible envers un service de qualité vous aident à établir des assises solides en matière d'observation et de déclarations fiscales ainsi que des stratégies fiscales viables pour favoriser la réalisation du potentiel de votre entreprise. Voilà comment EY se distingue.

Pour plus d'information, veuillez consulter le site ey.com/ca/fiscalite.

À propos d'EY Cabinet d'avocats

EY Cabinet d'avocats s.r.l./s.e.n.c.r.l. est un cabinet d'avocats national, affilié à EY au Canada, spécialisé en droit fiscal, en immigration à des fins d'affaires et en droit des affaires.

Pour plus d'information, veuillez consulter le site eylaw.ca/lw/fr.

À propos des Services en droit fiscal d'EY Cabinet d'avocats

EY Cabinet d'avocats compte l'une des plus grandes équipes spécialisées en matière de planification et de contestation fiscales du pays. Le cabinet a de l'expérience dans tous les domaines de la fiscalité, dont la fiscalité des sociétés, le capital humain, la fiscalité internationale, la fiscalité transactionnelle, les taxes de vente, les douanes et l'accise.

Pour plus d'information, veuillez consulter le site eylaw.ca/taxlaw.

© 2019 Ernst & Young s.r.l./s.e.n.c.r.l. Tous droits réservés.

Société membre d'Ernst & Young Global Limited.

La présente publication ne fournit que des renseignements sommaires, à jour à la date de publication seulement et à des fins d'information générale uniquement. Elle ne doit pas être considérée comme exhaustive et ne peut remplacer des conseils professionnels. Avant d'agir relativement aux questions abordées, communiquez avec EY ou un autre conseiller professionnel pour en discuter dans le cadre de votre situation personnelle. Nous déclinons toute responsabilité à l'égard des pertes ou dommages subis à la suite de l'utilisation des renseignements contenus dans la présente publication.